

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 108 (1975)
Heft: 19

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organ des Bernischen Lehrervereins
108. Jahrgang. Bern, 16. Mai 1975

Organe de la Société des enseignants bernois
108^e année. Berne, 16 mai 1975

Verstorbene Mitglieder des BLV Liste des collègues décédés

April 1974 bis Frühjahr 1975
Aktive | Morts en service actif

Chevrolet Joseph, instituteur, Lugnez; *Gasser* Arthur, Lehrer, Burgdorf; *Grosjean* Jean-Pierre, professeur de dessin, Delémont; *Gurtner* Hans, Lehrer, Matten b. Interlaken; *Keller* Gottfried, Gewerbelehrer, Bern; *Knuchel* Franz, Lehrer, Interlaken; *Kurth* Walter, Lehrer, Steffisburg; *Marti* Bendicht, Seminarlehrer, Bern; *Maurer* Armin, Sekundarlehrer, Oberhofen; *Moser* Paul, Vorsteher des Knabenerziehungsheims Brünnen, Dentenberg; *Ott* Ulrich, Sekundarlehrer, Interlaken; *Widmer* Otto, Vorsteher der Mädchensekundarschule, Thun.

Pensionierte | Retraités

Aebi Hermann, a. Sekundarlehrer, Steffisburg; *Althaus* Elise, a. Lehrerin, Langnau; *Anker* Alfred, a. Sekundarlehrer, Ins; *Anliker* Ernst Dr., gewesener Lehrer an der Töchterhandelsschule, Bern; *Aeschbacher* Ernst, a. Seminarlehrer, Bern; *Auer* Bertha, a. Lehrerin, Bätterkinden; *Baumann* Ernst, a. Lehrer, Unterlangenegg; *Beck* Friedrich, a. Lehrer, Burgdorf; *Berchtold* Hans, a. Progymnasiallehrer, Biel; *Bettler-Gebret* Lisette, a. Lehrerin, Hirzboden; *Billeter* Klara, a. Lehrerin, Worben b. Lyss; *Bögli-Knuchel* Anna, a. Arbeitslehrerin, Jegenstorf; *Bögli* Otto, a. Lehrer, Bowil; *Borel* Paul, a. instituteur, Bienne; *Borle* Hélène, a. institutrice, Sonvilier; *Bornand-Savoie* Charlotte, a. Sekundarlehrerin, Bern; *Bösiger* Hedwig, a. Arbeitslehrerin, Niederbipp; *Cueni-Jermann* Emilie, a. Arbeitslehrerin, Zwingen; *Dellsperger* Friedrich, a. Lehrer, Niederbach; *Eggimann* Alice, a. Lehrerin, Wasen; *Etienne* André, a. maître secondaire, Delémont; *Farine-Eschmann* Louise, a. institutrice, Porrentruy; *Farine* Michel, a. maître secondaire, Bassecourt; *Ferrier* Anna, a. Lehrerin, Liebefeld; *Flückiger* August, a. Vorsteher der Gewerbeschule, Matten b. Interlaken; *Frey* Edeudard Dr., a. Seminarlehrer, Bern; *Geissbühler* Karl, früher Lehrer und Sekretär des Bernischen Staatspersonalverbandes, Spiegel b. Bern; *Geissbühler* Paul, a. Sekundarlehrer, Steffisburg; *Gerber* Anna, a. Lehrerin, Thun; *Germann* Christian, a. Sekundarlehrer, Steffisburg; *Grossglauser* Bertha, a. Lehrerin, Worben; *Grunder* Hans, a. Lehrer, Mengestorf; *Guéniat* Marthe, a. maîtresse secondaire, Moutier; *Haas* Fritz, a. Sekundarlehrer, Langnau i. E.; *Hämmerli* Werner, a. Oberlehrer, Bern; *Henneberger* Wilhelm Dr., a. Seminarlehrer, Bern; *Hirsch* Walter, a. Rektor der Städt. Handelsschule, Biel; *Hurni-Stettler* Julia, a. Sekundarlehrerin, Bern; *Imhof* Albert, a. Lehrer, Rotenbaum; *Jeanprêtre* Adolphe, a. instituteur, Lamboing; *Kocher* Adolf, a. Lehrer, Hermrigen; *Kohler* Lily, a. Haushaltungslehrerin, Bern; *Kolatschewsky* Vale-

rius Dr., a. Gymnasiallehrer, Bern; *Kurz* Jakob, a. Lehrer, Urtenen; *Lehmann* Martha, a. Sekundarlehrerin, Burgdorf; *Leuenberger* Anna, a. Arbeitslehrerin, Rüedisbach; *Liengme* Inès, a. institutrice, Cormoret; *Löffel* Lina, a. Lehrerin, Lützelflüh; *Luterbacher* Josef Dr., a. Gymnasiallehrer, Burgdorf; *Lütthard* Agnes, a. Lehrerin, Burgdorf; *Marmet* Johann, a. Lehrer, Lenk; *Marti* Frieda, a. Sekundarlehrerin, Meiringen; *Meier* Hans, a. Gymnasiallehrer, Bern; *Meyer-Lehmann* Marie, a. Lehrerin, Reisiswil; *Möri* Rosa, a. Lehrerin, Biel; *Müller* Ernst, a. Vorsteher Weissenheim, Köniz; *Müller* Fred, a. Sekundarlehrer, Bern; *Müller* Hans Dr., a. Gymnasiallehrer, Bern; *Platel* Marguerite Dr., a. Handelslehrerin, Bern; *Probst* René Dr., a. Gymnasiallehrer, Bern; *Rohrbach* Hanna, a. Lehrerin, Neuenegg; *Rösch* Emil, a. Lehrer, Murzelen; *Ryser* Hans, a. Lehrer, Langenthal; *Senn* Rudolf, a. Sekundarlehrer, Bern; *Siegenthaler* Adolf, a. Lehrer, Schangnau; *Sollberger* Paul, a. Lehrer, Herzogenbuchsee; *Sommer-Locher* Martha, a. Lehrerin, Mürchel; *Spittler* Friedrich, a. Sekundarlehrer, Bern; *Schärer* Fritz, a. Lehrer, Burgdorf; *Schild* Peter, a. Lehrer, Brienz; *Schläppi* Frieda, a. Arbeitslehrerin, Lenk; *Stampbach* Hermann, a. Lehrer, Tägertschi; *Staufer-Gebrig* Julia, a. Lehrerin, Büren a. A.; *Terrier* Eugène, a. instituteur, Montignez; *Theilkäs* Ernst, a. Lehrer, Ins; *Walzer-Jolissaint* Jeanne, a. institutrice, Porrentruy; *Wandfluh* Hans, a. Lehrer, Reinisch; *Wyss* Gottlieb, a. Lehrer, Bussalp; *Zürcher* Rosette, a. Lehrerin, Steffisburg.

Inhalt – Sommaire

Verstorbene Mitglieder des BLV	197
Liste des collègues décédés	197
† Walter Borter	198
Lohnersatzkasse für bernische Mittellehrer	198
Bernischer Mittellehrerverein	199
Kantonale Primarlehrer-Kommission	200
Bericht über einen Physikkurs	200
Mr. Chips, Burgdorf	201
Reform des Mathematikunterrichtes	201
Neue Wanderbücher	202
Nyafaru-Schulhilfe BLV	202
Caisse de compensation du traitement des maîtres aux écoles moyennes	202
Formation des enseignants	203
Société pédagogiques jurasienne	204
Vereinsanzeigen – Convocations	208

† Walter Borter

1898–1975

Die 80. Promotion des Staatsseminars Bern-Hofwil hat den Hinschied von Walter Borter-Heiniger zu beklagen. Er starb in seinem 77. Lebensjahre. In Fraeschels bei Kerzers durfte unser Seminarkamerad seine irdische Wanderschaft, die ihm so viel Unruhvolles beschert hatte, in ruhiger Umgebung beschliessen, in Gemeinschaft mit seiner Gattin und als frohmütig gesinnter Dorfgenosse auch in herzlichem Kontakt mit der hiesigen Bevölkerung.

Walter Borter wurde am 26. Juni 1898 in Rüschegg-Graben als jüngster Sohn eines Lehrerehepaares geboren. Er durfte in der Gesamtschule seines Vaters erste Eindrücke einer allgemeinen Schulbildung empfangen und sie in der Sekundarschule in Interlaken dann noch vertiefen. Im Frühjahr 1915 bestand der aufgeweckte Knabe das Aufnahmeexamen ins Lehrerseminar Hofwil, um nach vier wohlausgenützten Studienjahren, zusammen mit uns Kameraden von der 80. Promotion, das Primarlehrerpatent zu erwerben. Seine erste Anstellung fand Walter Borter am kantonalen Knabenerziehungsheim Landorf bei Köniz. Der strebsame junge Lehrer wurde dann aber schon zwei Jahre darauf nach Erwerbung des Zusatzlehrpatentes für Französischunterricht an die Erweiterte Oberschule Rüschegg gewählt. Dasselbst lernte er auch seine spätere Gattin, Fräulein Rosa Heiniger, kennen, die damals an der Mittelschule Bundsacker unterrichtete. Die beiden schlossen schon sehr bald den Bund der Ehe.

Nun traf das ein, was ein Dichter in das geflügelte Wort gekleidet hat: «Wie teuer du auch eine Illusion bezahltest, du hast doch einen guten Handel gemacht.» Walter Borter wurde vom Hauch der Fremde angeweht. Vor allem hatte es ihm Afrika angetan, der Kontinent, der so lange Zeit dem Westen seine Geheimnisse vorenthalten hat. 1929 reiste der Wanderlustige nach Abessinien, kehrte ein Jahr darauf zurück, um aber sogleich seine Koffer von neuem zu packen zu einem längeren Auslandsaufenthalt. Sein Reiseziel war diesmal der Belgische Kongo. Dasselbst betätigte sich der ehemalige Lehrer als leitender Angestellter auf einer von Weissen geführten Kaffee- und Ölplantage, wohin ihm dann später auch seine Frau nachgefolgt ist. Er tat dies mit offenem Auge und Sinn. Das geht unschwer aus einem Erlebnisbericht in Nr. 114, 115 und 116 der «Schweizer Realbogen» hervor unter der Anschrift: «Der Kongo, Plantagen und Menschen im Urwald», worin uns Walter Borter in packenden Schilderungen, ergänzt noch durch Skizzen und Fotos, einen sehr bedeutsamen und lesenswerten Beitrag zur Wirtschafts- und Kulturgeschichte des schwarzen Erdteils, in Sonderheit des Belgischen Kongos, geschenkt hat.

Leider blieb der Aufenthalt im Herzen von Afrika, der sich auf 10 Jahre erstreckt hatte, nicht ganz ohne Folgen für unsern Walter Borter. Heimtückische Anfälle von «Schwarzwasserfieber» machten 1940 einen Erholungs-aufenthalt in der Schweiz notwendig. Die Heimreise konnte zufolge seither eingetretener kriegsrischer Ereignisse in Europa nur auf Umwegen erfolgen. Das Ehepaar Borter sah sich gezwungen, sie über die portugiesische Kolonie Angola anzutreten, d. h. vermittlels Trägerkolonnen, Flussschiffen und Küstendampfern schliesslich Lissabon anzusteuern und von da aus die

Heimreise über Spanien und Frankreich nach der Schweiz fortzusetzen. Ganze neun Reisewochen waren dazu erforderlich gewesen.

Nach seinem Einzug in die Heimat wirkte das Lehrerehepaar dann noch manches Jahr segensreich an der zweiteiligen Schule Aeugsten. Im Jahre 1962 bezogen die Eheleute auf ärztliches Anraten ihr schon vier Jahre vorher erstandenes Haus auf der Insel Mallorca. Einmal jährlich begab sich Walter Borter von da aus in Begleitung seiner Lebensgefährtin zu einem kurzen Aufenthalt in die Schweiz, um seinen Vertrauensarzt zu konsultieren. Schliesslich machte der angeschlagene Gesundheitszustand des Patienten wiederum einen Domizilwechsel zu einem dringenden Erfordernis. Das Ehepaar Borter kehrte nunmehr endgültig in die Schweiz zurück. Nach einem kürzeren Aufenthalt in Dampfwil fand es dann in Fraeschels vor, was ihm dienlich war, einen ruhigen Ort in guter Verkehrslage und wo es sich geborgen fühlen durfte.

Am 18. April, einem prächtigen Frühlingstage, wurde unser Seminarkamerad zu Grabe geleitet. Zur Bestattungsfeier vor dem Trauerhause hatte sich unter dem Bimmel des Totenglöckleins vom Schulhaustürmchen zur Dorfbewohnerschaft, zu Verwandten, Freunden und Bekannten des Verstorbenen auch eine stattliche Abordnung von uns 80-ern eingefunden. Die Trauerrede hielt Pfarrer Kant aus Kerzers, der ihr das Bibelwort Jer. 29,11 zugrundelegte: «Denn ich weiss wohl, was ich für Gedanken über euch habe... des Friedens und nicht des Leides, dass ich euch gebe das Ende, das ihr wartet.» Unter Amselgesang wurde die sterbliche Hülle Walter Borters in die Erde gesenkt.

Wir versichern seiner hinterlassenen Gattin unsere herzliche Anteilnahme. Unserm Seminarkameraden Walter Borter aber werden wir gerne ein ehrendes Andenken bewahren.

E. Sch.

Lohnersatzkasse für bernische Mittellehrer

Einladung zur 77. Hauptversammlung

Samstag, 24. Mai 1975, 15.15 Uhr, im «Ratsstübli» des Restaurants «Bürgerhaus» in Bern, Neuengasse 20, 1. Stock

Traktanden

1. Protokoll der Hauptversammlung vom 25. Mai 1974
2. Jahresabrechnung
3. Jahresbericht
4. Festsetzung der Jahresprämien 1975/76
5. Wahlen
 - a) eines Mitglieds des Vorstands
 - b) eines Mitglieds der Kontrollstelle
6. Verschiedenes und Umfrage

Mitgliederbestand, Jahresrechnung und Bilanz

Mitgliederbestand am 1. April 1974	1520
Eintritte	66
	1586
Austritte	94
Mitgliederbestand am 31. März 1975	1492

Gewinn- und Verlustrechnung		1974/75	1973/74
	Fr.	Fr.	
Einnahmen			
Mitgliederbeiträge	5 582.65	70 731.20	
Eintrittsgelder	2 100.—	3 430.—	
Einkaufssummen	144.—	1 574.85	
Nachzahlungen	57.—	1 030.50	
Zinsen	17 110.10	16 584.65	
Mehrausgaben	98 055.70	—	
	123 049.45	93 351.20	
Ausgaben			
Stellvertretungen	96 529.40	21 154.25	
Steuern	3 379.80	3 283.95	
Verrechnungssteuer	5 243.70	320.30	
Verwaltung	17 896.55	12 150.60	
Mehreinnahmen	—	56 442.10	
	123 049.45	93 351.20	
Bilanz auf den 25. April 1975			
Aktiven	Fr.	Passiven	
Kasse	656.60	Kapital	277 163.85
Postcheck	26 076.45		
Sparhefte	25 429.80		
Wertschriften	225 000.—		
Mobilar	1.—		
	277 163.85		277 163.85
Vermögensbestand am 24. April 1974		375 219.55	
Vermögensbestand am 25. April 1975		277 163.85	
Abnahme		98 055.70	

Jahresbericht

Unsere Kasse beklagt den Hinschied der Kollegen Gottfried Keller, Burgistein, Ulrich Ott, Interlaken, und Otto Widmer, Thun. Wir werden den Verstorbenen ein ehrendes Andenken bewahren.

Im Berichtsjahr stehen sehr geringen Einnahmen ausserordentlich hohe Ausgaben gegenüber, was zu einer Abnahme des Vermögens von über Fr. 98 000.— geführt hat. 1974/75 wurden lediglich für die Berufsschullehrer (Neuordnung erst ab 1. 10. 74) und neu eintretende Mitglieder Prämien erhoben. Die Statutenrevision und die Urabstimmung kosteten über Fr. 6500.—. Der dickste Brocken war die Abrechnung der Erziehungsdirektion für unseren Anteil an die Stellvertretungskosten des Jahres 1973, der allein über Fr. 96 000.— ausmachte! Dem Kassier blieb nichts anderes übrig, als zu einem ungünstigen Zeitpunkt Wertpapiere von Fr. 73 000.— mit einem Verlust von 3,12 % zu veräussern.

Wie der neue Name unserer Kasse zeigt, bedeutet das Berichtsjahr einen Markstein in ihrer Geschichte. An der letzten Hauptversammlung wurde beschlossen, die überflüssig gewordene Stellvertretungskasse in eine Lohnersatzkasse umzuwandeln. Dies bedingte eine Teilrevision der Statuten. An fünf Sitzungen befasste sich eine Kommission mit dieser Arbeit. In der Urabstimmung wurden die revidierten Statuten mit 52 Ja gegen 39 Nein angenommen. Wir möchten es an dieser Stelle nicht veräumen, allen Mitgliedern der Statutenkommission für ihren Einsatz und den Herren Marcel Rychner und Paul Simon für die Übersetzung der Statuten ins Französische recht herzlich zu danken. Vermerkt werden darf auch die enge und reibungslose Zusammenarbeit mit dem Kantonalvorstand des BMV.

Seit dem 1. Januar 1975 garantiert die Kasse ihren Mitgliedern die volle Besoldung während 24 Monaten im Falle von Krankheit oder Unfall oder vorzeitiger Pensionierung. Bis jetzt sind fünf Gesuche für Lohnersatz eingereicht worden. Um einen Teil der Risiken gemeinsam zu tragen, schlossen die sechs Lohnersatzkassen der bernischen Lehrerschaft am 29. Januar 1975 eine Vereinbarung über gegenseitige Rückversicherung ab. Diese Zusammenarbeit darf als erfreuliches Zeichen der Kollegialität und Solidarität gelten. Jede Kasse bleibt aber weiterhin völlig unabhängig.

Nach langjähriger Tätigkeit im Vorstand, wovon 15 Jahre als Präsident, demissionierte Fritz Röthlisberger, Bern, altershalber auf den 30. September 1974. Unsere Kasse schuldet ihm grossen Dank. Er setzte sich stets mit ungewöhnlichem Einsatz für die Interessen der Kasse und ihrer Mitglieder ein. Die neuen Statuten entstanden noch unter seinem Präsidium. Sein Pflichtbewusstsein hätte es ihm nicht erlaubt, diese Arbeit auf seine Nachfolgerin abzuwälzen.

Neugewählte Lehrkräfte werden ersucht, sich an den Kassier zu wenden: Max Graber, Sekundarlehrer, Erlachstrasse 4, 3270 Aarberg. Präsidentin: Edith Nussbaum, Sekundarlehrerin, Sternenstrasse 9, 4705 Wangen a. A.

Für den Vorstand: Edith Nussbaum

Bernischer Mittellehrerverein

Einladung zur Abgeordnetenversammlung

Mittwoch, 18. Juni 1975, 9.15 Uhr, Restaurant «Innere Enge», Bern

Traktanden

1. Begrüssung
2. Ehrung der im Vereinsjahr 1974/75 verstorbenen Kolleginnen und Kollegen
3. Protokoll der ordentlichen Abgeordnetenversammlung vom 19. 6. 1974 (siehe Berner Schulblatt Nr. 46 vom 15. 11. 1974 deutsch, oder Nr. 50 vom 13. 12. 1974, französisch)
4. Jahresbericht des Kantonalvorstandes
5. Jahresrechnung
6. Voranschlag und Festsetzung des Jahresbeitrags für das Vereinsjahr 1975/76
7. Wahlen in den Kantonalvorstand: je 1 Vertreter(in) der Sektionen Bern-Stadt und Emmental für die demissionierenden Mitglieder Frau Herta Linder und Hans Kohler
8. Orientierung über
 - a) Sekundarlehrerausbildung und -überfluss
 - b) Strukturfragen der Lehrervereine
9. Tätigkeitsprogramm
10. Verschiedenes

Die Abgeordneten werden von den Sektionsvorständen direkt aufgeboten und mit dem nötigen Material versehen.

Biel / Ersigen, 5. Mai 1975

Für den KV BMV

Hans Grütter, Präsident
Urs Kurth, Sekretär

Kantonale Primarlehrer-Kommission

Sitzung vom 16. April 1975

Primar- und Mittelschulgesetz sollen überarbeitet werden. Wir bitten einzelne Kollegen oder Lehrergruppen, allfällige Wünsche an unseren Präsidenten zu schicken, damit unsere Kommission sie zusammenfassen und nötigenfalls entsprechende Anträge einreichen kann.

Der Kantonalvorstand hat einen neuen Anlauf genommen, um die Anträge aus unserem Arbeitsprogramm (Schulfinanzierung, Lehrerausbildung) zu behandeln. In der Sitzung vom 30. April sollen die Begehren der Primarlehrer-Präsidentenkonferenz vom 12. Juni 1974 besprochen werden, nachdem die Stellungnahme des Bernischen Mittellehrervereins eingetroffen ist.

Eine im Grossen Rat eingereichte Motion verlangt das Hinausschieben des Sekundarschulübertritts ins 6. Schuljahr und die grundsätzliche Verankerung des prüfungsfreien Übertritts. Wir glauben, dass der BLV in einer so wichtigen schulpolitischen Frage erst Stellung beziehen dürfte, wenn sie in der Lehrerschaft diskutiert worden ist, doch erlauben die Fristen keine Umfrage bei unseren Mitgliedern. Wir schlagen vor, dieses Problem nicht isoliert, sondern im Rahmen der mit der angenommenen Motion Deppeler nötig gewordenen Diskussion über eine Gesamtkonzeption für das bernische Bildungswesen zu behandeln.

Mit Befriedigung haben wir von der Dispositionsskizze zur Projektstudie des Planungsbeauftragten für eine Reform der Primarlehrerausbildung Kenntnis genommen. Die Auflagen des Regierungsratsbeschlusses vom 29. 1. 75 haben hier keine Einengung des Blickwinkels und kein Festlegen auf eine vorgegebene Lösung bewirkt. Unsere Kommission befürchtet aber, dass in der Entscheidung über das vorzuschlagende Modell die sehr einschränkenden Formulierungen der Auflagen negativ wirken könnten. Deshalb beharrt sie auf einer verbindlichen schriftlichen Bestätigung der in der Audienz vom 6. 3. 75 von Herrn Erziehungsdirektor Kohler mündlich gegebenen befriedigenden Zusicherungen.

Im Hinblick auf die Konsultativabstimmungen über Fragen der Primarlehrerausbildung an der Abgeordnetenversammlung BLV beschloss die Kommission, den Primarlehrerpräsidenten zu Handen der Abgeordneten ihrer Sektion die Ergebnisse der Umfrage zu unserem Arbeitsprogramm in Erinnerung zu rufen. Die meisten der zur Diskussion gestellten Fragen sind von den Primarlehrern ganz eindeutig beantwortet worden, was den Abgeordneten den eigenen Entscheid erleichtern wird. In den Fragen einer Reform der Organisationsstruktur des BLV sind dessen Leitung und die Primarlehrerorganisation nicht der gleichen Meinung. Die an den Kantonalvorstand zu Handen der Abgeordnetenversammlung adressierten Anträge der Primarlehrer-Präsidentenkonferenz sind vom Leitenden Ausschuss abgelehnt und nicht weitergeleitet worden. Deshalb beschloss unsere Kommission, in einem Schreiben an die Primarlehrerpräsidenten zu gelangen. Diese sollen die Abgeordneten ihrer Sektion über unseren Standpunkt in dieser Frage orientieren. Die Leitung des BLV versteht sich als Vertretung aller Lehrergruppen und sucht im Falle von Differenzen zu vermitteln. Da aber niemand zugleich Partei und Schiedsrichter sein kann, haben in einem solchen Fall die Primarlehrer keine gleichberechtigten Vertreter. Nachdem nun die selbständigen Stufenvereine eine Integration abgelehnt haben, müssen die Primar-

lehrer innerhalb des BLV in den Statuten verankerte Organe und klar umschriebene Rechte erhalten. Das wurde schon an der Abgeordnetenversammlung 1972 beschlossen, aber bis heute nicht verwirklicht.

Wegen der Vielzahl der Geschäfte mussten wir eine zusätzliche Sitzung unserer Kommission auf den 7. Mai ansetzen.

Für die Primarlehrer-Kommission
Der Präsident: *Moritz Baumberger*

Bericht über einen Physikkurs

Kurs für Lehrer, die Physik als Pflichtfach erteilen, Winter 74/75

Leiter: *Kurt Weber, Oberdiessbach*

Dass der Lehrplan für die Bernischen Primarschulen in vielen Belangen der Lehrerschaft kaum genügt, ist bekannt (siehe auch Schulpraxis 1/2 75, Zur Planung von Lernen und Lehren, Hans Egger). Durch fehlende methodische und didaktische Hinweise, durch Fehlen zeitgemässer Lehrmittel in einigen Fächern überhaupt ist der Lehrer vielfach gezwungen, den Weg des geringsten Widerstandes zu gehen mit dem unbefriedigenden Gefühl, nicht zu genügen und den Schülern Wesentliches vorzuenthalten. (Wo ist das Physiklehrmittel für Primarschulen, das den heutigen Unterrichtsformen und dem Lehrplan entspricht und zugleich den verschiedenen Voraussetzungen wie Klassenzusammensetzungen, Räumlichkeiten und Material [-Kredit!] in unseren Schulen Rechnung trägt?)

Es ist dankbar anzuerkennendes Verdienst der Organisation Lehrerfortbildung, hier in vielen Fällen durch Kurse Gelegenheit zu bieten, sich im Lehrplan Fehlendes anzueignen und «Löcher zu stopfen». Kurt Weber hat die Notlage der Primarlehrer erkannt und die helfende Hand geboten: die wenigen Kursteilnehmer, alles «Nicht-Physiker», konnten einen von ihm entworfenen Arbeitsplan für den Anfangsunterricht Physik in der Primarschule und 8. Schuljahr Sekundarschule direkt in den eigenen Klassen ausprobieren. Dadurch konnten während des Kurses die gemachten Erfahrungen und die eigens entworfenen und erprobten Arbeitsblätter laufend ausgetauscht und diskutiert werden.

Während der sechs Kursspätnachmittage stand der Begriff *Energie* im Zentrum des Physikunterrichts, und von da aus wurde über die *Materie* der Anschluss an alle weiteren Gebiete der Physik geschaffen. Dabei wurde das Rechnen bewusst auf ein Mindestmass reduziert, den einfacheren Voraussetzungen in der Primarschule Rechnung tragend. Dagegen gelang es, die Teilnehmer selber erleben zu lassen, wie aus billigstem Warenhausmaterial und wenigen Stoffen aus der Drogerie sich äusserst aufschlussreiche und interessierende Schülerversuche durchführen lassen.

Ergebnisse der Kursarbeit

– Die Teilnehmer haben sich bescheidene, aber für den Anfangsunterricht genügende Fachkenntnisse aneignen können und dadurch die notwendige Selbstsicherheit gewonnen, einen *modernen, zeitgemässen* Physikunterricht erteilen zu können. Durch diese Aktualität sind die Mädchen und Buben gleichermassen interessiert.

– Ein ausgearbeiteter Plan mit allen nötigen Hinweisen für den Unterricht und einige Arbeitsblätter wurden mit Schülern praktisch erprobt und haben sich bewährt.

– Es geht mit wenig Rechnen. Und wo gerechnet werden muss, sind die Schüler genügend motiviert, dass sie, um einer Einsicht willen, *rechnen wollen*.

– Dieser Physikplan kann in einfachsten Verhältnissen, mit dem kleinsten Materialkredit, realisiert werden.

Die gesammelten Unterlagen müssten nochmals überarbeitet, ergänzt und geordnet, und dann allen interessierten Lehrern zugänglich gemacht werden können. Etwa in der Form, wie die kürzlich erschienene vorzügliche Geographie 9. Schuljahr von Dr. Aerni. Damit wäre einem dringenden Bedürfnis der Schule Genüge getan und den Lehrern eine bitter notwendige Arbeitshilfe zur Verfügung gestellt, auf die sie angewiesen sind, wenn sie den Forderungen des Lehrplans entsprechen sollen.

Wir danken Kurt Weber für sein totales Engagement; mit einem wahren «*feu sacré*» hat er uns von seiner Physik überzeugt.

Heinz Haldimann

Mr. Chips, Burgdorf

Vom 1. bis 4. April wurde in den Räumen des Technikums Burgdorf der nun schon traditionelle Englisch-Intensivkurs durchgeführt. Dazu versammelten sich über 30 Personen gemischten Alters, die das Englische an Sekundarschulen, kaufmännischen Schulen, Bezirksschulen, Gymnasien usw. unterrichten.

Die Herren Dr. McHale und O'Neill standen dem Kurs als wissenschaftliche Leiter vor, während Herr Dr. Mün-ger den Ablauf des Programms überwachte und den vielfältigen technischen Apparat betreute. Dieser Kurs diente nicht nur der «Rettung» von Kenntnissen, die durch die nivellierende Wirkung des Schulunterrichts verblassen oder gar untergehen; er brachte den Teilnehmer in unmittelbaren Kontakt mit der heutigen Umgangssprache und zwar so, dass Neues, sinnfällig dargeboten, auch gleich aufgenommen werden konnte. Im Vordergrund stand die mündliche Sprache; sie wurde an Problemen des modernen britischen Alltags geübt. Neben der gemeinsamen Arbeit fand ein jeder die Gelegenheit, individuelle Schwierigkeiten zu besprechen und sein Arbeitsprogramm dementsprechend einzurichten. Mit Rücksicht auf die verschieden gearteten Bedürfnisse der Teilnehmer ergab sich, aufgrund eines vorgängig eingesandten Tests, eine erste Teilung in zwei Leistungsgruppen.

Am Morgen genügte ein leichter Druck auf die Taste, um durch den Kopfhörer die neusten News der BBC zu vernehmen, ein würdiger Tagesanfang. Es folgte ein unterhaltsames Intonations-Duell mit dem Sprecher auf dem Band; als wachsamer Schiedsrichter korrigierte einer unserer Leiter vom Schaltpult aus. Vorbereitete deutsch-englisch Übersetzungen erhielten den letzten Schliff im Gespräch zwischen Gruppe und Tutor. Endlich konnte man es sich leisten, auch Zweifelhafes vorzubringen, ohne gleich um seinen Ruf als Anglist bangen zu müssen. Weiter ging's, im Labor, mit Drills oder mit verzacktem «colloquial English» bis zum Mittagessen, das zusammen mit englisch-muttersprachigen Tutoren in kleinen Gruppen eingenommen wurde. Die Haupttypen des Englischen waren dabei alle vertreten: einmal speiste man mit einer Amerikanerin, anderntags mit einem Iren, dann lächelte eine Engländerin über den Tisch, und die vergnügliche Folge schloss in Gesellschaft eines folklorefreudigen Schotten.

Der Nachmittag wurde jeweils mit einem Vortrag eingeleitet. Dr. McHale brachte uns mit Engagement die Fragwürdigkeit der britischen Nordsee-Ölpolitik nahe, während Herr O'Neill mit seinem ruhigen Humor von seiner früheren Londoner Schule berichtete, wo auch Lehrer Prügel kriegten. Die kleinen Gruppen trafen sich anschliessend mit dem jeweiligen Tutor, bis Dr. Mün-gers Fernsehfilm den Interessenten von sozialpolitischen Fragen neuen Diskussionsstoff für eine weitere Stunde lieferte.

Den ganzen Nachmittag über empfing Dr. McHale Ratsuchende zu Einzelgesprächen. Als erfahrener Lehrer konnte er dabei auch manche pädagogische Frage beantworten.

Dieser Kurs war ein Erfolg, und die Teilnehmer danken den Leitern für die fruchtbare Arbeit.

Bruno Marti

Reform des Mathematikunterrichtes

Die Pädagogische Kommission der Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren (EDK) gibt im Juni 1975 ein Informationsbulletin über die Reform des Mathematikunterrichtes in der Schweiz heraus. Die 70 Seiten umfassende Schrift enthält einen detaillierten Überblick über die Reformsituation in *allen* schweizerischen Kantonen im Jahre 1974. Ihr Ziel ist es, die Kantone gegenseitig über ihre Reformen zu informieren und Kontakte zu erleichtern.

Aus dem Inhalt

- Koordination des Mathematikunterrichtes während der obligatorischen Schulzeit (von der EDK im November 1974 beschlossene Schritte)
- Charakterisierung der kantonalen, regionalen und gesamtschweizerischen Reformtendenzen
- Verzeichnis der in den Kantonen verwendeten Lehrmittel
- Verzeichnis der in den Kantonen für die Reform des Mathematikunterrichtes verantwortlichen Kommissionen und Personen
- Darstellung von 3 Fallbeispielen für die Reform: Tessin; Suisse romande; Thurgau

Das Informationsbulletin wird gratis abgegeben (solange der Vorrat reicht) und kann mit nachstehendem Talon bestellt werden beim

Sekretariat der Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren, Palais Wilson, 1211 Genf 14



Bestellzettel

Der Unterzeichnete bittet um Zustellung von _____ Exemplar(en) des Informationsbulletins «Reform des Mathematikunterrichtes».

Name, Vorname _____

Funktion, Beruf _____

Adresse _____

Datum _____

Unterschrift _____

Neue Wanderbücher

Die 3 Bändchen *Elsass – Vogesen, Rigigebiet und Passrouten* sind in Neuauflagen erschienen.

Jedes Buch enthält zwischen 20 und 40 Routenbeschreibungen, Kartenskizzen, hübsche Illustrationen und alle wichtigen Informationen, die einen Fusstouristen interessieren. Sie erschliessen das abwechslungsreiche Vogesen-gebiet, führen kreuz und quer über den Rigi, bieten eine Auswahl der schönsten Passwanderungen im Berner Oberland.

Verlag Kümmerly & Frey, Bern (Preis: Fr. 10.80/12.80).



NYAFARU-SCHULHILFE
BLV

PC Bern 30-9163

Jahreszusammensetzung der Sektionen pro 1974

Konolfingen	Fr. 5 289.65
Seftigen	Fr. 2 000.—

Bern-Stadt	Fr. 1 676.15
Büren	Fr. 1 642.10
Bolligen	Fr. 1 000.—
Biel	Fr. 900.—
Burgdorf	Fr. 830.—
Obersimmental	Fr. 800.—
Trachselwald	Fr. 702.—
Zollikofen	Fr. 611.10
Köniz	Fr. 585.—
Thun-Stadt	Fr. 500.—
Frutigen	Fr. 460.—
Fraubrunnen	Fr. 450.—
Niedersimmental	Fr. 400.—
Aarberg	Fr. 174.40
Interlaken	Fr. 141.50
Laupen	Fr. 90.—
Private Spenden	Fr. 3 470.—
Total 1974	Fr. 21 721.90

Wir danken allen Schülern und Lehrern für ihre Mithilfe und hoffen, dass sie Nyafaru auch 1975 die Treue halten werden.
U. L.

L'Ecole bernoise

Caisse de compensation du traitement des maîtres aux écoles moyennes

Convocation à la 77^e assemblée générale

le samedi 24 mai 1975, à 15 h. 15, au «Ratsstübli» (Restaurant Bürgerhaus), à Berne, Neuengasse 20, 1^{er} étage

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 25 mai 1974
2. Comptes
3. Rapport annuel
4. Fixation des primes annuelles
5. Elections
 - a) d'un membre du Comité
 - b) d'un membre de l'organe de contrôle
6. Divers et enquête

Etat des membres, comptes et bilan

Total des membres au 1 ^{er} avril 1974	1520
Entrées	66
	1586
Sorties	94
Total des membres au 31 mars 1975	1492

Comptes de pertes et profits	1974/75	1973/74
	Fr.	Fr.
Recettes		
Cotisations des membres	5 582.65	70 731.20
Finances d'entrée	2 100.—	3 430.—

Rachats	144.—	1 574.85
Arriérés	57.—	1 030.50
Intérêts	17 110.10	16 584.65
Excédent de dépenses	98 055.70	—.—
	123 049.45	93 351.20
Dépenses		
Remplacements	96 529.40	21 154.25
Impôts	3 379.80	3 283.95
Caisse de compensation	5 243.70	320.30
Administration	17 896.55	12 150.60
Excédent de recettes	—.—	56 442.10
	123 049.45	93 351.20

Bilan au 25 avril 1975

Actif	Fr.	Passif	Fr.
Caisse	656.60	Capital	277 163.85
CCP	26 076.45		
Carnets d'épargne	25 429.80		
Titres	225 000.—		
Mobilier	1.—		
	277 163.85		277 163.85
		Fortune au 24 avril 1974	375 219.55
		Fortune au 25 avril 1975	277 163.85
		Diminution	98 055.70

Notre caisse déplore le décès des collègues Gottfried Keller, de Burgistein, Ulrich Ott, d'Interlaken, et Otto Widmer, de Thoune. Nous conserverons des disparus un souvenir respectueux.

Durant l'année écoulée, les recettes ont été particulièrement faibles par rapport aux dépenses extraordinairement élevées, ce qui a amené une diminution de fortune qui dépasse 98 000 francs. En 1974/1975 il ne fut perçu de primes que chez les maîtres aux écoles professionnelles (révision de l'ordonnance le 1. 10. 1974) et chez les membres qui avaient sollicité une admission. La révision des statuts ainsi que la votation générale entraînèrent des dépenses pour 6500 francs. Cependant «la pilule la plus difficile à avaler» fut le décompte de la Direction de l'instruction publique pour notre part aux frais de remplacements de l'année 1973. Cette part dépassait les 96 000 francs! Il ne restait plus au caissier qu'à vendre des titres pour 73 000 francs et ceci à un moment défavorable; la perte subie fut de 3,12 %.

Comme le nom de notre caisse l'indique, cette année restera gravée dans son histoire. En effet, lors de la dernière assemblée générale, décision fut prise de transformer la Caisse de remplacement, devenue superflue, en une Caisse de compensation du traitement. Cette décision entraîna une révision partielle des statuts. Une commission se mit au travail et proposa, après cinq séances, un projet de révision. Les statuts ainsi révisés furent alors acceptés en votation générale par 522 oui contre 39 non. Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les membres de la commission des statuts pour leur collaboration ainsi que MM. Marcel Rychner et Paul Simon qui ont traduit les statuts en français. A signaler également l'étroite et amicale collaboration qui s'est instaurée avec le Comité cantonal de la SBMEM.

Depuis le 1^{er} janvier 1975, la Caisse garantit à ses membres le traitement complet pendant 24 mois en cas de maladie, d'accident ou de mise à la retraite anticipée. Jusqu'à présent cinq demandes de compensation du traitement ont été enregistrées. Pour supporter une partie des risques en commun, les six caisses de compensation du corps enseignant bernois ont conclu, le 29 janvier 1975, une convention d'assurance réciproque. Cette collaboration doit être interprétée comme un signe réjouissant de collégialité et de solidarité. Néanmoins chaque caisse conserve pour le reste son entière indépendance.

Après une activité de plusieurs années au Comité, dont 15 ans en tant que président, Fritz Röthlisberger, de Berne, a démissionné pour le 30 septembre 1974. Il s'est toujours dépensé sans compter pour sauvegarder les intérêts de la Caisse et de ses membres. Les nouveaux statuts ont encore été élaborés sous sa présidence. Sa conscience professionnelle ne lui aurait pas permis de se décharger de cette tâche sur son successeur.

Les maîtres nouvellement élus sont priés de s'adresser au caissier: M. Max Graber, maître secondaire, Erlachstr. 4, 3270 Aarberg. Adresse de la présidente: Edith Nussbaum, maîtresse secondaire, Sternenstr. 9, 4705 Wangen a. A.

Le Comité

Formation des enseignants

Quelques remarques d'un responsable de la formation des maîtres

Lors du dernier synode de la section d'Ajoie, au cours duquel le rapport de la KOLB a été discuté, M. Marc-Alain Berberat, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, est intervenu d'une façon fort pertinente en appuyant les grandes lignes du rapport. Pourtant le responsable de la formation d'une partie des enseignants primaires jurassiens a rappelé les contraintes qui limiteraient d'une façon ou d'une autre la réforme proposée. Nous publions aujourd'hui une partie de l'intervention de M. Berberat en espérant que ces quelques remarques intéresseront tous ceux que préoccupe la formation des enseignants primaires.

Le rédacteur: P. S.

Une réflexion telle que celle que nous propose aujourd'hui la SEB ne saurait cependant se dérouler in abstracto. Toute réforme doit tenir compte des contraintes existantes. Avant d'opter pour tel ou tel type de formation, il est indispensable de connaître le type d'école dans lequel les enseignants formés devront œuvrer. La structure des écoles normales est étroitement liée à la structure de l'école publique et obligatoire. Les enseignants d'un cycle d'orientation ou d'une école globale ne sont pas les mêmes que ceux qui sont au service d'une école primaire. Aucune option nouvelle, en matière de formation des enseignants, ne saurait être prise avant la fin des travaux de la Commission des structures. Une autre contrainte réside dans l'organisation actuelle de la formation pédagogique, le personnel enseignant, les structures bâties, dont on ne saurait faire table rase! L'amélioration du corps enseignant primaire ne devrait pas être entreprise isolément, sans tenir compte des autres types de formation que nous avons chez nous: maîtres secondaires, maîtresses ménagères, maîtresses d'ouvrages, jardinières d'enfants, enseignants des classes spéciales. Il faudra enfin tenir compte de nouvelles contraintes politiques, géographiques et démographiques. Souvenons-nous, d'autre part, qu'il est difficile d'introduire des réformes souvent très coûteuses en période de récession économique, à l'heure où les caisses de toutes les communes et de tous les cantons sont en difficulté. Une réforme qui utilise au mieux les institutions et les bâtiments existants aurait, par exemple, beaucoup plus de chances d'aboutir à des résultats concrets, or nous sommes actuellement bien pourvus en équipements. Depuis quelques mois les Ecoles normales de Porrentruy et de Delémont travaillent dans le sens énoncé ci-dessus, plusieurs rencontres ont déjà eu lieu entre les directeurs et les responsables pédagogiques des deux établissements. Seul un dialogue constructif est à même de produire des solutions harmonieuses et réalistes, ceci pour le plus grand bien de notre jeunesse.

En guise de conclusion, nous livrons à nos collègues quelques propos d'un pédagogue français¹:

«La formation des maîtres occupe une place particulière et importante dans le processus par lequel une société parvient à s'adapter à ses propres conditions d'existence: Toute éducation se propose pour but, d'une part, de transmettre les – ou certains – acquis culturels du passé et, d'autre part, de promouvoir les valeurs nouvelles permettant l'adaptation du groupe à ses propres conditions d'existence. Ces conditions – données sociologiques

¹ Hannoun Hubert. *La formation des maîtres*, aux éd. ESF.

objectives et intérêts humains – sont à l'origine des fins éducatives que le groupe recherche. C'est à leur lumière que l'on tentera d'atteindre les jeunes générations par l'intermédiaire des maîtres qu'il s'agit de former dans cette perspective. Former des maîtres, c'est donc *former des transmetteurs de valeurs et de culture*. Le problème fondamental de cette formation revient alors à tenter de faire que ces transmetteurs ne soient pas de simples jalons, de simples poteaux indicateurs qui n'apportent guère plus que leur seule présence devant ceux qu'ils informent. *Le maître doit être un intermédiaire actif de l'éducation*. Cette culture, ces valeurs qu'il doit transmettre, il faut qu'elles deviennent siennes afin que, dans son action éducative, ce soit un peu de lui-même qu'il transmette. Une formation des maîtres réussie est celle qui permet une éducation où l'on retrouve à la fois, chez l'éduqué sa marque propre, d'abord, les valeurs sociales qui lui ont été transmises, mais aussi la trace que l'éducateur lui-même aura laissée comme formateur à la fois compétent et responsable de la transmission de cette compétence!»

M.-A. Berberat,
directeur de l'Ecole
normale d'instituteurs

Société pédagogique jurassienne

Comité général

Assemblée du 19 avril 1975, à 14 heures, au Restaurant Central de Delémont.

Présidence: P. Ielmi, président SPJ.

Présents: M^{lle} Y. Liechti, MM. C. Ammann, L. Froidevaux, M. Girod, P. Sanglard, membres du CC/SPJ; M^{lle} H. Wüst, M. H. Plomb, membres du CC/SPR; M^{lle} A. Boillat, MM. M. Barraud, R. Beuchat, V. Brêchet, G. Cramatte, G. Chiquet, C. Frey, R. Girardin, M. Gury, délégués SPJ/SPR; A. Hof, délégué Commission de perfectionnement; Fr. Beucler, président section des Franches-Montagnes, J.-M. Miserez, délégué SEB, A. Comte, président section de Delémont, M^{me} V. Némitz, présidente section de Moutier, M^{me} I. Kiener, membre du comité, G. Wisard, président section de Courtelary, F. Lécho, président section Bienne-La Neuveville, M. Lanève, A. Bourgnon, R. Leuenberger, J. F. Nussbaumer, P. Schöni, P. Migy, délégués SEB; M. S. Michel, vérificateur des comptes; M. M. Pétermann, inspecteur scolaire; M. A. Babey, correspondant à l'«Educateur»; MM. P. Chausse et E. Bourquard, membres du Comité cantonal SEB; M. L. Bachmann, membre du bureau de l'AD/SEB; MM. Cl. Merazzi, J.-A. Tschoumy et M.-A. Berberat, directeurs EN; M. A. Villard, conseiller national; M. H. Reber, ancien président SPJ; M^{me} E. Metthez, présidente Association des maîtresses d'ouvrages du Jura; M. R. Gurtner, président SBMEM-Jura; M. E. Cramer, traducteur à l'AD/SEB.

Excusés: M. S. Kohler, directeur de l'Instruction publique; M. Denis Gigon, chef de service, DIP; MM. Jean Sommer, chef de service DIP; Fr. von Niederhäusern, Office de recherche et de planification pédagogique; W. Jeanneret, directeur du Centre de perfectionnement; H. Girod, inspecteur de gymnastique; M^{me} Nelly Girod, présidente de l'Association des jardinières d'enfants du Jura; L. Perret, recteur du gymnase français de Bienne; A. Widmer, recteur de l'Ecole cantonale de Porrentruy; M^{me} Ginette Sauvain, inspectrice des ouvrages; J. Per-

renoud, président de l'Association des retraités; M. Hirsch, inspecteur scolaire; R. Gsell, député; P. Müller, CC/SBMEM; S. Amstutz CC/SPJ; M^{lle} Kroepfli, déléguée à la SPR; P. Simon, secrétaire SPJ; A. Schwab, G. Affolter, M. Perret, J.-P. Boegli.

En ouvrant la séance, le président P. Ielmi salue cordialement tous les membres et les remercie de leur présence.

Aucune modification n'est demandée en ce qui concerne l'ordre du jour. MM. P. Schöni et H. Reber sont alors nommés scrutateurs.

1. Procès-verbal

Il a paru dans l'«Ecole bernoise» N° 23/24 du 7 juin 1974 et a fait l'objet d'un tirage à part. L'assemblée l'accepte avec une légère modification rédactionnelle demandée par M. C. Frey, soit l'adjonction au point 3 d'une précision: «il est prévu de supprimer la finance d'inscription au cours de Fr. 5.-».

2. Rapport d'activité du Comité central

a) Etat numérique des sections

Bienne-La Neuveville	255 membres
Courtelary	189 membres
Delémont	240 membres
Franches-Montagnes	74 membres
Moutier	232 membres
Porrentruy	195 membres
	1 185 membres

b) Rapport du CC P. Ielmi:

1. CC

Le CC/SPJ, en 1974, s'est réuni 16 fois. Il a traité un grand nombre de problèmes dont ce rapport vous commentera les principaux, sans avoir la prétention d'en dresser une liste exhaustive. Le président SPJ a assisté, en outre, à 7 séances du CC/SPR et à 17 autres séances diverses. Si vous tenez compte que cette activité s'étend sur 9 mois, déduction faite des vacances, vous pourrez vous rendre compte de l'emploi du temps de celui qui vous parle, et plus particulièrement de la manière dont il occupe ses mercredi après-midi et ses samedis.

Au CC, nous avons enregistré la nomination, par le synode de Delémont, de M^{me} Françoise Doriot, présidente de l'Association jurassienne des maîtresses ménagères. Elle a remplacé M^{lle} Chenal, contrainte de démissionner pour changement de domicile. Je remercie encore chaleureusement notre ancienne secrétaire et espère que la présence au CC d'une représentante des m. mén. contribuera à améliorer nos relations avec leur association. J'ai malheureusement reçu, il y a quelques jours, la lettre de démission de notre collègue J.-P. Bægli de Delémont. Sa santé, comme ses nouvelles fonctions de directeur du Collège, ne lui permettent plus de se consacrer autant qu'il le voudrait à la SPJ. Il a préféré se retirer. Ce n'est pas sans regret que nous devons nous séparer d'un ami, dont la clairvoyance, la rigueur de pensée, la justesse de l'analyse et la concision nous manqueront beaucoup. Si nous ne pouvons lui exprimer notre reconnaissance que par un «merci», qu'il sache qu'il vient du fond du cœur.

2. Secrétariat

Depuis le mois d'août 1974, nous avons un secrétaire à mi-temps. Notre collègue Paul Simon, de Saignelégier, occupe ce poste, créé par la SEB pour aider les enseignants jurassiens à faire face aux tâches toujours croissantes qu'ils ont à accomplir du fait de l'école romande. Nous ne dirons jamais assez combien nous apprécions les services du nouveau secrétaire et combien la SEB a eu la main heureuse en le désignant.

Il nous reste à souhaiter à notre ami Paul beaucoup de satisfactions dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

3. SEB

Nos relations avec la SEB et ses dirigeants sont meilleures que jamais. Un dialogue quasi permanent s'est établi entre elle et la SPJ, grâce au nouveau secrétaire, mais plus encore grâce à notre collègue Ammann, représentant du CC/SPJ au Comité cantonal SEB que je remercie pour sa compétence et son assiduité. Pratiquement, la SEB prend notre avis en toute circonstance: organisation interne, perfectionnement, conférences avec la DIP, préavis concernant les textes légaux soumis par la DIP, etc.

Nous suivons avec beaucoup d'intérêt l'évolution de la question de la prolongation de la formation des enseignants primaires. Vous savez que, parallèlement et presque simultanément, la SEB et la DIP ont étudié cette importante question. Si les deux organes sont arrivés à la conclusion qu'il fallait une prolongation, ils ne sont, en revanche, pas d'accord sur la durée, la forme et le contenu de cette formation.

Afin que chacun soit informé aussi complètement que possible, nous avons demandé à la SEB de faire traduire et distribuer le rapport de la KOLB, Commission d'étude ad hoc de la SEB.

D'autre part, la SEB a obtenu 4 représentants sur 9 membres, à la Commission officielle nommée par la DIP et l'assurance que le rapport de la KOLB sera pris en considération.

Nous avions 3 délégués à la Commission de la SEB. Je les remercie pour leur bon travail et plus spécialement Paul Schöni, de Court, pour l'assiduité, la compétence et l'intérêt qu'il y a apportés.

4. SPR

L'événement marquant de la SPR a été son Congrès quadriennal. Il a eu lieu à Genève, au début novembre 1974. Le rapport du Congrès a suscité un intérêt très vif, non seulement chez les enseignants, mais également parmi les autorités et la presse. C'est tout à l'honneur de la Commission de rédaction, au sein de laquelle figuraient deux collègues jurassiens, MM. Tzaut de Mont-Soleil et Schneider de Delémont. Nous les remercions pour leur dévouement et leur présentons nos félicitations.

A relever encore la très forte participation à ce Congrès SPR et la belle cohorte des Jurassiens qui n'avaient pas hésité à faire le long déplacement de Genève. C'est toujours très encouragement, pour les dirigeants d'une association, de voir les membres participer. Il ressort clairement des débats du Congrès que la SPR devrait faire un pas vers la syndicalisation. C'est ce qu'a compris le CC/SPR qui a mis sur pied une commission ad hoc. Nous y avons délégué M^{lle} Etique et M. Babey, tous deux de Delémont.

5. CIRCE

Les sous-commissions chargées de l'élaboration des programmes de 5^e et 6^e années sont en plein travail. Les délais sont courts et l'activité parfois ardue. Nos 12 représentants à ces sous-commissions n'en ont que plus de mérite et nous profitons de l'occasion pour les remercier de leur assiduité aux séances et de tout le travail qu'ils fournissent.

CIRCE plénière a eu une activité réduite en 1974, les travaux des sous-commissions n'étant pas achevés. Toutefois, elle a examiné le programme de mathématiques qui sera vraisemblablement accepté dans quelques semaines. Les programmes d'éducation musicale et d'éducation physique ont été également discutés.

En ce qui nous concerne, nous avons organisé deux séances de consultation, une pour le programme de mathématiques et l'autre pour celui d'éducation musicale. La maigre participation des enseignants nous a amenés à repenser le problème de la consultation. A ce propos, je vous renvoie au point 3 de l'ordre du jour.

Toujours dans le cadre de CIRCE, mais de Circe 1 cette fois-ci, et plus spécialement concernant le recyclage, plusieurs échos nous sont revenus, qui sont plutôt négatifs. On trouve que le recyclage est trop rapide et superficiel, qu'il charge trop les enseignants, qu'on donne plus de «trucs» que d'explications, etc...

Nous avons voulu en avoir le cœur net, afin, le cas échéant, de pouvoir intervenir à bon escient et au bon endroit. Aussi avons-nous créé une petite commission chargée d'établir un questionnaire destiné à toutes les enseignantes ayant déjà suivi un recyclage. Nous espérons pouvoir le distribuer au début du mois de juin.

6. DIP

Nos relations directes avec la DIP ont été marquées du sceau de la collaboration et de la compréhension, voir de l'harmonie, pour ce qui est des affaires jurassiennes.

Pour le reste, la SEB et la DIP ont convenu de rencontres trimestrielles auxquelles nous sommes invités. Il reste à trouver à ces conférences le style adéquat pour que, du stade de la simple information, on passe à celui du dialogue.

Il est regrettable que certains collaborateurs de la DIP aient passablement de peine à s'adapter à ce genre d'exercice et aient encore trop tendance à présenter leur point de vue d'une manière impérative. Quant à la SPJ, elle a toujours postulé qu'elle devait être associée, dès le début, à toute réflexion et à tous travaux devant aboutir à un changement du statut des enseignants ou de l'école. Cette notion de participation a également encore pas mal de chemin à faire dans certains esprits.

7. CIP

Le CG de 1974 avait donné mandat au CC de revoir l'activité du CIP et de la développer. A ce jour, nous n'avons pas de proposition à vous faire. La situation politique ayant complètement changé depuis le dernier CG, il nous apparaît pour le moins hasardeux d'entreprendre quoi que ce soit dans ce domaine jusqu'à ce que nous y voyions un peu plus clair.

8. CRJ

Le dernier CG avait également donné son accord à la création d'une commission CRJ/SPJ en vue de l'utilisation des fonds recueillis par la vente annuelle du mimosa. Nous vous proposons par ailleurs d'en accepter les règlements afin que cette commission puisse effectivement commencer son activité. Pour en faire partie, le CC a désigné:

M^{me} Violaine Némitz, institutrice à Bévillard; M^{lle} Françoise Widmer, institutrice à Corgémont; M. Bernard Chappuis, instituteur à Porrentruy; M^{lle} Madeleine Buchwalder, maîtresse d'ouvrages à Montenol, représentant de l'Association jurassienne des samaritains et M^{me} Agnès Frauenfelder, représentant la Croix-Rouge.

9. Plébiscite et défense des enseignants

Nous avons suivi avec beaucoup d'attention la campagne publicitaire précédant les votations du 16 mars dernier. Nous avions deux raisons d'être particulièrement intéressés:

1. la vie future de la SPJ dépendait pour une large part des résultats du vote;

2. étant donné le ton passionnel pris par la propagande, il était possible que les enseignants soient, d'une manière ou d'une autre, «égratignés» au passage.

Les événements nous ont malheureusement donné raison. Force démocratique s'en est pris, à plusieurs reprises, aux enseignants qui ne partageaient pas son point de vue.

Nous avons dû intervenir, en accord avec la SEB, par un communiqué de presse, pour rappeler que les enseignants sont des citoyens à part entière et que la liberté d'opinion leur est également octroyée. Quant à la vie future de notre société, nous sommes persuadés qu'elle subira très fortement les contrecoups de la décision du 16 mars et le rapport que vous aurez à discuter tout à l'heure en est la première manifestation.

Soyez certains que ce n'est pas de gaieté de cœur que le CC voit l'unité des enseignants jurassiens compromise. Tous les liens pédagogiques ou affectifs, tissés au cours des années, par les études, le travail, la réflexion, les luttes en commun et qui nous unissent, ne sauraient pourtant nous faire oublier la réalité politique. Nous avons le devoir d'en assumer les conséquences, aussi douloureuses soient-elles.

Nous avons tous eu le temps de la réflexion. Puis est venu le temps de la décision. Puisse le temps des regrets ne pas être trop amer!

Pour terminer, il me reste à dire merci, simplement, mais chaleureusement. Merci à toutes celles et à tous ceux qui œuvrent au sein de notre société pour les enseignants, l'école et les enfants du Jura. Leur tâche est souvent obscure, parfois ingrate, presque toujours ignorée de la majorité de leurs collègues, quand ce n'est pas critiquée ou dénigrée.

Ils ont parfois le sentiment de travailler, comme le dit Rostand dans l'«Aiglon», «pour la gloire et pour des prunes». Bien au contraire, ils sont le moteur de notre association. C'est de leur travail qu'elle vit. Sans elles et sans eux, la SPJ n'aurait aucune efficacité et aucune audience.

3. Principe de la constitution d'une commission pédagogique

A la suite du peu d'enthousiasme rencontré chez les enseignants concernés par les séances d'information relatives aux projets de programmes romands de CIRCE II, le CC/SPJ propose au Comité général et aux différents synodes francophones la mise sur pied d'une sorte de *Commission pédagogique* formée de 4 représentants par synode (2 enseignants primaires et 2 enseignants secondaires).

Les membres de la future commission devraient s'engager à lire les projets de programmes de CIRCE II (ils paraissent in extenso dans l'«Educateur»), à se faire une opinion personnelle, à les discuter avec d'autres collègues et finalement à venir aux séances d'information (pour 1975, 6 à 7 séances sont prévues, pour 1976, 3 ou 4). Signalons d'autre part que deux séances d'information ont déjà eu lieu en 1974: il s'agissait de la présentation des projets de programmes de mathématique et d'éducation musicale.

Les frais de déplacement des membres de la commission seront pris en charge par les différents synodes.

Les assemblées de sections qui ont eu lieu dans le courant du mois de mars ont déjà procédé aux nominations des membres de la commission en question, sous réserve bien entendu de ratification par l'assemblée du Comité général du 19 avril 1975. Cette procédure a été choisie avant tout par souci d'efficacité.

Au cours de la discussion, le président répond à H. Plomb que le lieu de réunion de la future commission sera vraisemblablement Moutier. Quant aux relations entre la commission et CIRCE II, les deux délégués de la SPJ à cet organisme défendront les vœux et les souhaits de la commission. Enfin, H. Plomb souhaite que les quatre représentants des sections puissent provoquer une réunion de leur section avant la séance de la commission. Le président estime souhaitable une telle proposition. Le Comité général décide à l'unanimité la constitution de la commission pédagogique.

4. Commission Croix-Rouge - Jeunesse de la SPJ

Le règlement de la CRJ / SPJ est tout d'abord accepté avec une modification à l'art. 5, soit: «La Commission CRJ/SPJ comprend 7 membres *nommés par le CC/SPJ pour une période de 4 ans. Ils sont rééligibles.* Elle se constitue elle-même et fixe la durée des fonctions de président et de secrétaire. Elle peut s'adjoindre des groupes de travail selon les besoins.»

Le règlement du Fonds Mimosa-Jura est également accepté sans autre par l'assemblée.

5. CIP (Centre d'information pédagogique)

5.1 Rapport d'activité

G. Cramatte relate brièvement les principales étapes du Centre d'information pédagogique en relevant tout parti-

culièrement les noms des «chevilles ouvrières» du CIP, soit les collègues Crélerot, Droz, Guéniat, Vogel et lui-même.

5.2 Comptes du CIP

Etat au 15 mars 1975

En espèces Fr. 6 965.95

En marchandises Fr. 4 763.—

Fortune Fr. 11 728.95

Selon le vœu exprimé par les vérificateurs qui relèvent la bonne tenue de ces comptes, l'assemblée les accepte et remercie le gérant G. Cramatte de son excellent travail.

6. Comptes SPJ 1974

Sur recommandation des vérificateurs, les comptes 1974 sont acceptés et des remerciements sont adressés au caissier de la SPJ, L. Froidevaux.

Dès cette année, les comptes de la SPJ seront tenus par le secrétaire, P. Simon.

Comptes 1974	Recettes Fr.	Dépenses Fr.
Solde dernier exercice	3 815.50	
Cotisations	11 220.—	
Contribution SEB	250.—	
Intérêts carnets	189.90	
Commission de lecture SPR		100.—
Correspondant «Educateur»		500.—
Délégations		459.60
Frais séances CC, vacations		4 389.25
Imprimés		679.50
Matériel, ports, téléphones		1 015.80
CIP		2 000.—
Location du bureau		400.—
Divers		318.—
	15 475.—	9 862.15
Solde pour balance		5 612.85
		15 475.—

Etat de fortune au 18 avril 1975

Etat au 28 février 1974 Fr.		Etat au 18 avril 1975 Fr.
4 725.90	Carnet BCB 1076112P	4 874.70
1 193.90*	Carnet BCB 1208008H	1 234.60
	Avoir en Caisse	4.—
3 815.50	CCP 25-2703	5 423.35
9 735.30		11 536.65

* suppression du CCP 25-6476 reporté sur carnet BCB 1208008H

	Fr.
Fortune au 28 février 1974	9 735.30
Fortune au 18 avril 1975	11 536.65
Augmentation de la fortune	1 801.35

7. Budget SPJ 1975

	Recettes Fr.	Dépenses Fr.
Solde dernier exercice	5 432.35	
Cotisations	11 470.—	
Contribution SEB	250.—	
Intérêts carnets	200.—	
Commission de lecture SPR		100.—
Correspondant à l'«Educateur»		1 000.—
Délégations		500.—

Frais séances CC, vacations	5 500.—
Imprimés	1 500.—
Matériel, ports, téléphones	1 000.—
CIP	1 000.—
Location du bureau	1 000.—
Divers	1 000.—
	17 343.35 12 600.—

L'assemblée accepte ensuite le budget 1975 tel qu'il a été élaboré par le CC. Quant à la cotisation annuelle, elle reste fixée à Fr. 10.—. Enfin, le règlement des indemnités du CC et des commissions est reconduit pour une année.

La demande d'autorisation du CC de disposer d'une partie de la fortune pour financer l'achat d'une machine à photocopier ou à photocopier, à l'intention du secrétariat, donne lieu à une demande d'explication de M^{me} Némitz qui estime qu'il est prématuré d'envisager un tel achat au vu de la situation politique actuelle. Le président lui répond que c'est pour cette raison que le CC demande à ne disposer que d'une somme équivalant au 50% de la fortune. Finalement l'autorisation demandée par le CC est accordée par l'assemblée.

8. Perspectives d'avenir

Il appartient ensuite au président Ielmi de présenter le rapport que le CC a établi à ce propos et que chaque membre du Comité général a reçu.

Préambule

Croire que la nouvelle situation politique jurassienne n'influencera pas la destinée de la SPJ relève de l'optimisme le plus béat ou de la pure inconscience. Les frontières issues du dernier scrutin ne seront pas essentiellement modifiées par la troisième étape plébiscitaire, si bien que l'expectative dans laquelle se trouvait le CC/SPJ avant le 16 mats doit faire place aujourd'hui au réalisme. Cette attitude n'est pas toujours facile à assumer.

C'est précisément ce désir d'assumer nos responsabilités qui nous amène à vous soumettre le présent rapport.

Nous nous proposons d'envisager l'avenir de notre société en fonction de la mise en place des autorités cantonales jurassiennes. Notre réflexion sera découpée en deux chapitres:

1. avant la mise en place du gouvernement jurassien (perspectives à moyen terme);
2. après cette mise en place (perspectives à long terme).

1. Perspectives à moyen terme

Dans les 3 ou 4 années qui viennent, la SPJ devra assumer deux tâches bien distinctes:

a) *La continuation de son activité actuelle* et principalement ses relations avec la SPR et l'Ecole romande. Cela intéresse tous ses membres.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'interrompre notre activité dans ces domaines si importants pour l'avenir de l'école. Comme il ne s'agit pas de décisions relatives aux structures, mais de décisions d'ordre pédagogique essentiellement, il nous semble que la grande majorité des membres de la SPJ admettra notre point de vue.

b) *la mise à l'étude de structures nouvelles* par et pour les enseignants qui feront partie du nouveau canton, comme pour ceux qui resteront dans le canton de Berne.

Dans les prochains mois, les enseignants du futur canton au moins devront se déterminer quant aux structures syndicales et pédagogiques qu'ils entendent se donner. De toute évidence, les structures SEB et SPJ déjà en place seront utilisées pour provoquer cette réflexion. Si des collègues s'opposaient à cette manière de faire, la SPJ ne pourrait plus jouer son rôle prévu au point a) et cela signifierait son éclatement immédiat.

Dans les deux cas et pour les deux parties, il s'agit de faire preuve de bonne volonté.

2. Perspectives à long terme

Les autorités jurassiennes mises en place, il nous apparaît que la SPJ a le choix entre 3 solutions:

a) *la séparation*: les enseignants de chacune des parties du Jura sont autonomes et vont leur propre chemin. Ils s'organisent comme bon leur semble. Ils ne se retrouvent qu'à la SPR, dont ils deviennent 2 sections cantonales. Idem à CIRCE, organisme dans lequel chaque partie a sa propre délégation.

Avantages

- autonomie des deux parties
- situation claire
- pas d'interférences
- dynamisme préservé

Inconvénients

- absence de relations effectives
- diversification probable des structures scolaires
- affaiblissement des deux parties
- éclatement de la SPJ

b) *l'unité* par-dessus la frontière cantonale. Il s'agit en fait d'une organisation hybride, avec, dans les grandes lignes, les structures actuelles de la SPJ. Les organes dirigeants auraient à représenter les intérêts pédagogiques des deux parties et les intérêts matériels et syndicaux des enseignants de la partie jurassienne. Ceux de la partie bernoise dépendraient en cela de la SEB, comme c'est le cas actuellement.

Avantages

- survie de la SPJ
- maintien des relations au plan pédagogique et humain
- (éventuellement) maintien d'une certaine unité structurale

Inconvénients

- augmentation du travail des responsables
- problème des cotisations et de leur utilisation
- difficultés accrues à conseiller les deux parties d'où
- une certaine paralysie

c) *les relations bipartites*. Chacune des deux parties a sa propre organisation. Cependant, chacune s'engage statutairement à rencontrer l'autre quelques fois par année, à un niveau à déterminer, pour échanger des informations. Ces rencontres ne comportent aucune obligation contraignante. Les organes de liaison n'ont aucun pouvoir de décision. Certains arrangements peuvent être pris de cas en cas, mais doivent toujours être ratifiés par les organes compétents de chaque partie.

Aussi bien à la SPR qu'à CIRCE, chaque partie a sa délégation.

Avantages

- continuation du dialogue
- indépendance des parties
- possibilité d'accords bipartites

Inconvénients

- éclatement de la SPJ
- diminution des relations au plan humain, pédagogique et syndical

Conclusion

Il appartient maintenant aux enseignants de réfléchir et de se déterminer.

Nous vous proposons:

1. de discuter, de modifier et finalement d'accepter ce rapport;
2. de donner votre préavis concernant les perspectives à moyen terme. Ce préavis, comme le rapport, seront discutés et éventuellement acceptés par les synodes cette année encore;
3. de donner votre préavis quant aux perspectives à long terme (choix d'une des solutions, éventuellement d'une autre) et de soumettre ce choix et ce rapport aux synodes pour réflexion, discussion et décision (début 1976 au plus tard).

Dans la discussion générale de ce point important, A. Hof déclare se sentir gêné de prendre une décision au nom de tous les enseignants. Le président lui répond que la décision qui interviendra ce jour n'est qu'un préavis à l'intention des synodes. R. Beuchat estime que le préavis que donnera le CC ne portera que sur une des trois propositions et qu'il n'engagera pas la position future des différents synodes. M^{me} Némitz demande quel poids le CC entend donner à ce préavis. P. Ielmi lui répond que le Comité général doit prendre ses responsabilités au même titre que le CC.

A. Hof, qui entend ne pas influencer les synodes par un préavis quelconque, propose tout d'abord que le CC se prononce sur le principe du préavis. A. Comte s'oppose à ce vote et Ch. Amman précise que le CC doit accepter ou non le rapport et éventuellement prendre position par une recommandation.

Par un premier vote sans avis contraire, l'assemblée accepte le rapport du CC à l'exclusion des conclusions concernant le préavis.

J.-A. Tschoumy intervient pour rappeler que la SPJ a pu ces derniers temps devenir, pour des questions d'ordre pédagogique intéressant la partie française du canton, l'interlocuteur valable de la DIP. Il est d'avis que si la SPJ renonce à donner un préavis, elle perdra la position qu'elle a acquise par son travail. C. Frey estime, quant à lui, que la SPJ peut donner un préavis portant sur l'exclusion d'une des 3 solutions.

Par un deuxième vote (16 voix pour, 4 voix contre) le CC accepte de donner son préavis aux différents synodes. Ensuite par 16 voix contre 4, le CC écarte la solution de l'unité par-dessus les frontières et enfin à l'unanimité, l'assemblée préavise favorablement la solution de la séparation partielle (relations bipartites).

9. Organisation du Congrès

Statutairement, le CC/SPJ a l'obligation d'organiser un Congrès quadriennal. Le prochain devrait avoir lieu fin 1976.

Après en avoir longuement discuté, le CC vous propose de ne pas organiser ce Congrès, étant donné la situation politique actuelle.

Le CC craint fort que les dépenses engagées, comme le travail de réflexion nécessaire à l'étude d'un thème n'aboutissent finalement qu'à une vaste empoignade oratoire qui consacrerait l'éclatement de notre société. Nous estimons que les passions ne seront pas encore

apaisées et que les débats ne pourront pas se dérouler avec la sérénité désirée. De plus, en 1976, les enseignants seront en pleine restructuration corporative et il est à craindre que leur intérêt pour un Congrès soit très moyen. Ils risquent de délaissier une manifestation dont ils douteront, plus que jamais, de l'opportunité et de l'efficacité.

Proposition du CC/SPJ

Le CC demande une dérogation à l'art. 13 des statuts. Toutefois, une assemblée générale au sens de l'art. 9 doit être prévue. Elle comprendra les tractanda prévus à l'art. 12.

Cette proposition est acceptée sans discussion.

10. Propositions des sections

Aucune proposition n'est parvenue au CC.

11. Divers

Le président signale l'organisation au Centre de Sornetan, les 25 et 26 avril prochains, de soirées ayant pour thème «Education autoritaire ou non autoritaire».

A. Hof se demande s'il n'y aurait pas lieu tout de même d'organiser l'année prochaine une rencontre dépassant le cadre d'une simple assemblée administrative. Il propose, à titre d'exemple, un échange d'idées sur certains problèmes pédagogiques.

La séance est levée à 16 h 45.

Au nom du Comité central de la SPJ

Le président: P. Ielmi

Le secrétaire du jour: M. Girod

Vereinsanzeigen – Convocations

Einsendungen für die Vereinsanzeigen in der Nr. 21 müssen spätestens bis *Freitag, 23. Mai, 07.00 Uhr* (schriftlich) in der Buchdruckerei Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern, sein. Dieselbe Veranstaltung darf nur einmal angezeigt werden.

Der *Lehrergesangsverein Bern* hat am 25. 4. 75 mit den Proben für die Johannes Passion von J. S. Bach begonnen. Die Aufführung findet vor Ostern 1976 im Berner Münster statt. Neue Mitglieder, besonders Herren, sind herzlich willkommen. Besuchen Sie unverbindlich eine Probe! Wir singen jeden Freitag von 20–22 Uhr in der Aula des Gymnasiums Neufeld. Nähere Auskunft erteilt Ihnen Oskar Zutter, Präses des Lehrergesangsvereins Bern, Telefon 43 05 47.

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17.

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunnigasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breichtenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Paul Simon, rue des Sommètres 15, 2726 Saignelégier, téléphone 039 51 17 74.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunnigasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.